Tsunami dans l'océan Indien : Leçons et enjeux dix ans après la catastrophe

Dossier de

- la rédaction de H2o December 2014

Dix ans aprÃ"s le tsunami dévastateur qui a frappé les pays riverains de l'océan Indien en 2004, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et l'Agence météorologique, climatologique et de géophysique indonésienne ont organisé du 24 au 25 novembre à Djakarta (Indonésie) une conférence internationale qui passera en revue les réalisations et les défis qui restent à relever aprÃ"s la mise en place du SystÃ"me d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien.

La situation est-elle plus sûre pour les pays riverains de l'océan Indien aujourd'hui qu'elle ne l'était en 2004 ? Quels sont les progrÃ"s réalisés en matiÃ"re d'alerte ? Quelles lacunes restent à combler ? Pendant deux jours, experts, représentants des pays membres du SystÃ"me d'alerte aux tsunamis dans l'oc©an Indien, des organisations internationales et non gouvernementales et des pays donateurs, ont fait le bilan des progrÃ"s accomplis au cours des dix derniÃ"res années. La conférence internationale fournira des contributions en vue de la Conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques qui doit se tenir à Sendai, au Japon, du 14 au 18 mars 2015.

Plus de 230 000 personnes ont trouvé la mort lors du tsunami du 26 décembre 2004. Il a provoqué le déplacement de 1,6 million de personnes dans la région et s'est traduit par des pertes économiques estimées Ã prÃ"s de 14 milliards de dollars. Suite à cette catastrophe, la Commission océanographique intergouvernementale a été chargée de développer et mettre en place le SystÃ"me d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien. Un Groupe intergouvernemental de coordination a été créé en 2005. AprÃ"s huit années de coopération internationale sous les auspices de la COI, le SystÃ"me d'alerte aux tsunamis est devenu opérationnel en mars 2013. Les prestataires régionaux concernant les tsunamis sont désormais en place en Australie, en Inde et en Indonésie. Le dispositif d'alerte dans l'océan Indien est l'un des quatre systÃ"mes d'alerte aux tsunamis coordonnés par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Le premier Systà me d'alerte aux tsunamis a été mis en place en 1965 dans le Pacifique en réponse au tsunami meurtrier qui avait frappé les cà tes du Chili et du Japon en 1960. Le rà le de ces dispositifs consiste à évaluer les risques, émettre des alertes et sensibiliser les populations exposées.

UNESCO